



Déclaration liminaire à la Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration de la préfecture de l'Aisne

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis aujourd'hui en formation spécialisée pour examiner les conditions de travail du collectif de travail de la préfecture, des sous-préfectures et du SGCD. Il s'agit pour nous de nous conformer à la définition telle que définie par l'OMS à savoir : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Ainsi, comme nous nous appuyons sur cette définition, on peut d'ores et déjà constater que les méthodes de management issues du privé, et qui consistent à pressurer les travailleurs pour que du « bon » stress les rendent plus productifs, doivent être remises en question. C'est un acte de violence inconscient qui est réalisé auprès des salariés et des cadres qui ne veulent ni être victimes ni être acteurs de cette pratique managériale.

Car il y a de plus en plus d'articles de recherche qui ne cessent de démontrer qu'avec la modernisation, normalement, le travail devrait être de plus en plus bénéfique socialement, et de moins en moins usant et pénible ; Or, les travaux démontrent que depuis ces dix dernières années, la hausse des accidents du travail, les addictions, les tragédies ne cessent de croître. À quand une remise en cause profonde des méthodes d'organisation du travail pour que ce dernier ne soit pas un système violent ? C'est là le témoignage d'Arnaud MIAS qui fait actuellement dans les médias la promo de son livre « L'horizon fuyant de la santé au travail ».

La CGT se retrouve totalement dans ce discours. Elle interroge depuis sa création sur toutes les questions liées au travail. On peut se retrouver à débattre de l'émancipation par le travail en tant qu'acteur de la société. Le salaire est, pour la CGT, une des clefs définissant les conditions de travail. Il doit correspondre à plusieurs facteurs, dont le premier, avec un seuil minimal, est celui de pouvoir prospérer en toute liberté.

L'annonce immédiate par Stanislas GUERINI de la mise en œuvre du gel du point d'indice de la fonction publique a des conséquences sur les conditions de travail des agents de la fonction publique. C'est une baisse de leur pouvoir d'achat, c'est un gel des cotisations sociales des fonctionnaires qui met en panne la retraite par répartition, c'est un mépris quant à la reconnaissance de l'investissement des agents publics.

Faut-il supposer que ce nouveau gel du point d'indice est lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, pour lesquels certains agents de notre Ministère qui seront réquisitionnés ou qui se seront portés volontaires se verront récompensés par une autre prime, ou une promotion ?

La pénibilité, si elle est rémunérée, permet aux salariés de considérer que leur temps de travail vaut le coup. Certains sont ouvriers dans le nucléaire et acceptent l'idée d'une mort prématurée par un cancer douloureux, car la rémunération leur offrira une vie confortable et permettra à leur descendance de bénéficier de ce sacrifice.

C'est difficile de faire comprendre le quotidien de nos collègues à des hauts fonctionnaires qui, pour des raisons légitimes et indispensables, ne vivent pas dans le même monde que les simples fonctionnaires. Véhicule et logement de fonction, personnels de résidence, etc. font de la vie des hauts fonctionnaires une vie différente de celles des fonctionnaires et des usagers. C'est normal, on vous le répète, on ne remet pas en question ce mode de vie indispensable à la permanence de l'action publique. Mais c'est un mode de vie qui fait perdre, peu à peu,

la réalité avec le quotidien des salariés, de la citoyenneté. Personne ne vit comme cela à part le dernier décile de la population.

Faire ses courses, faire la cuisine, s'occuper des enfants, faire le ménage, déduire son loyer de son salaire, tout cela est du quotidien qui au mieux prend du temps.

Le travail administratif est devenu pénible. Les conditions de réussite ne sont pas rassemblées et le salaire est contraignant. Un salaire, où en pouvoir d'achat, on gagne moins à la fin de sa carrière qu'à ses débuts, c'est indécent. La CGT parle de la retraite. Les primes ne comptent pas et la seule solution pour échapper à l'inflation avancée par le gouvernement repose sur des primes.

La CGT pense que le discours de relativisation de l'attractivité est un discours qui fuit la réalité du problème et des enjeux, et pas un discours qui prend acte et qui tente de surmonter les difficultés.

L'autre grande condition de travail est celle afférente aux moyens. Avoir un ordinateur avec des touches souples et silencieuses, un repose pied, un logiciel efficace qui ne bugue pas, de la lumière adaptée à sa vision, des collègues qui vous remplaceront lorsque vous êtes en formation, en congés, en réunion syndicale... tout cela compose la diversité des moyens auxquels on s'attend dans une administration aussi puissante que la nôtre.

10 milliards d'annulation de budget de l'État, c'est un coup dur. On comprend immédiatement que des missions vont être dégradées, voire non réalisées. Des collègues espèrent que la coupe budgétaire n'aura pas d'effets sur leur mission. On en est là.

Cependant le droit syndical n'a pas été totalement anéanti en passant du CHSCT à la formation spécialisée. Car ces grands blocages organisés par le gouvernement fragilisent la fonction publique dans son ensemble. Mais, le dialogue social au plus près du terrain, des services, permet de faire des choses. De petites choses qui ont leur importance : veiller à ce que le matériel soit plus ergonomique – tel que les doubles écrans, les souris ergonomiques ou les NOEMI – est un objet de satisfaction des collègues. La qualité du papier en est une autre. Moins de bourrages dans les copieurs, plus de productivité, plus de facilités à accomplir sa mission.

Depuis le début de cette année, la préfecture fait le job. Nous avons eu des contraintes d'agenda, mais nous sommes associés à des réunions portant sur les RPS, sur l'anticipation des vagues de chaleur, sur le document unique, sur le plan de prévention des risques routiers et nous ne sommes qu'en mars. Ce serait d'être de mauvaise foi que de dire que l'administration ne s'implique pas. Et ça génère du travail chez les représentants du personnel. C'est positif.

La CGT n'est pas certaine d'absorber toute cette charge de travail syndical ; mais nous allons tout faire pour exercer notre mandat pour répondre aux enjeux.

C'est aujourd'hui une déclaration particulière de la part de notre syndicat ; car on ne peut que regretter les décisions du gouvernement. Mais il y a encore de nombreuses choses à faire et nous tenons à souligner combien nous constatons cette implication de notre administration. Cependant, ce n'est pas un blanc seing, nous sommes dans le débat et ce dernier peut parfois être un peu mouvementé, car il s'agit d'un engagement total des deux parties. Et même si nous échappons dans notre institution à la notion de lutte des classes, il n'en reste pas moins que les intérêts de la hiérarchie ne convergent pas souvent avec les intérêts des fonctionnaires, compte tenu du taux limité de promotions, voir nul pour certains grades au titre de l'année 2024, des contraintes budgétaires et des textes à appliquer qui ne facilitent pas les choses.

La CGT vous remercie pour l'écoute de cette déclaration liminaire.